



BASSAC

Assemblée générale

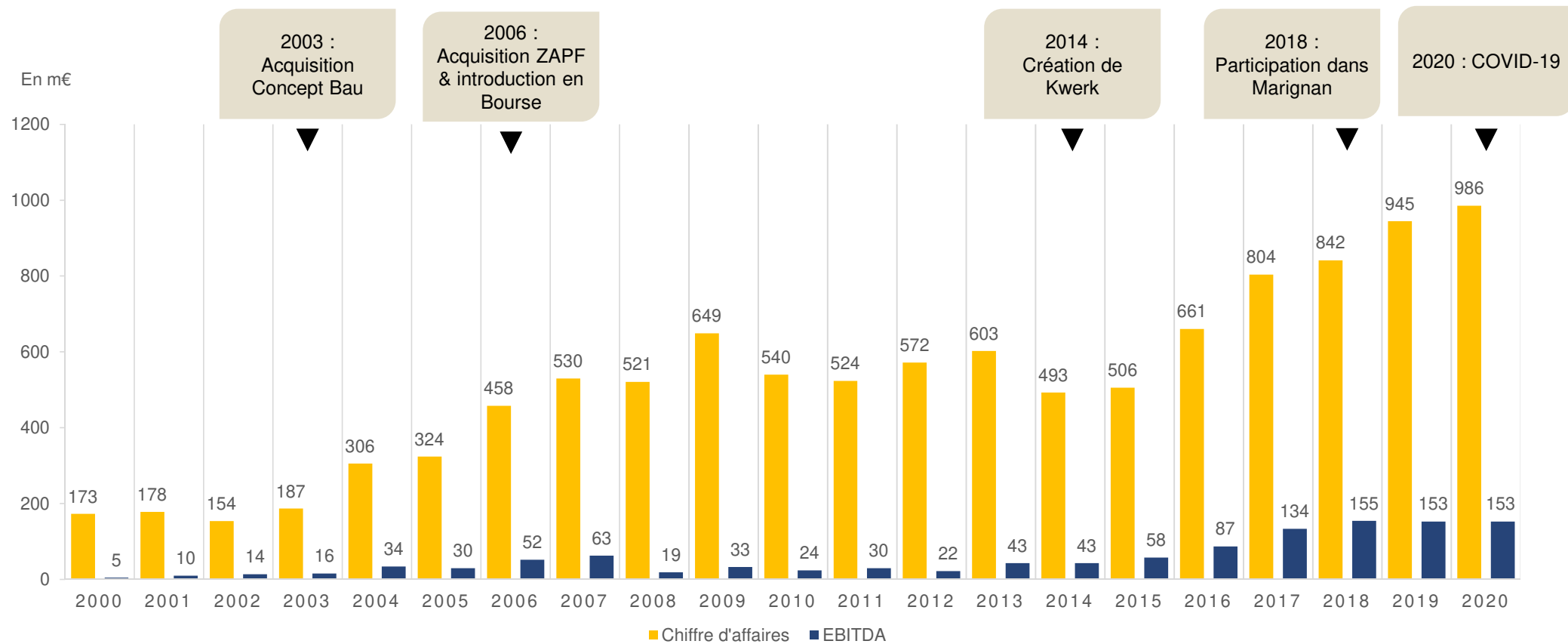
Mercredi 12 mai 2021

Performances financières 2020 par pays et par activité



	Promotion immobilière			Garages Pré-fabriqués
Activité	 	 	 	 
Chiffre d'affaires	698 m€	128 m€	53 m€	107 m€
% CA Bassac	71%	13%	5%	11%
Résultat opérationnel courant	100 m€	19 m€	14 m€	12 m€
Marge opérationnelle courante	14,4%	15,0%	25,7%	11,5%

20 ans d'histoire (I)



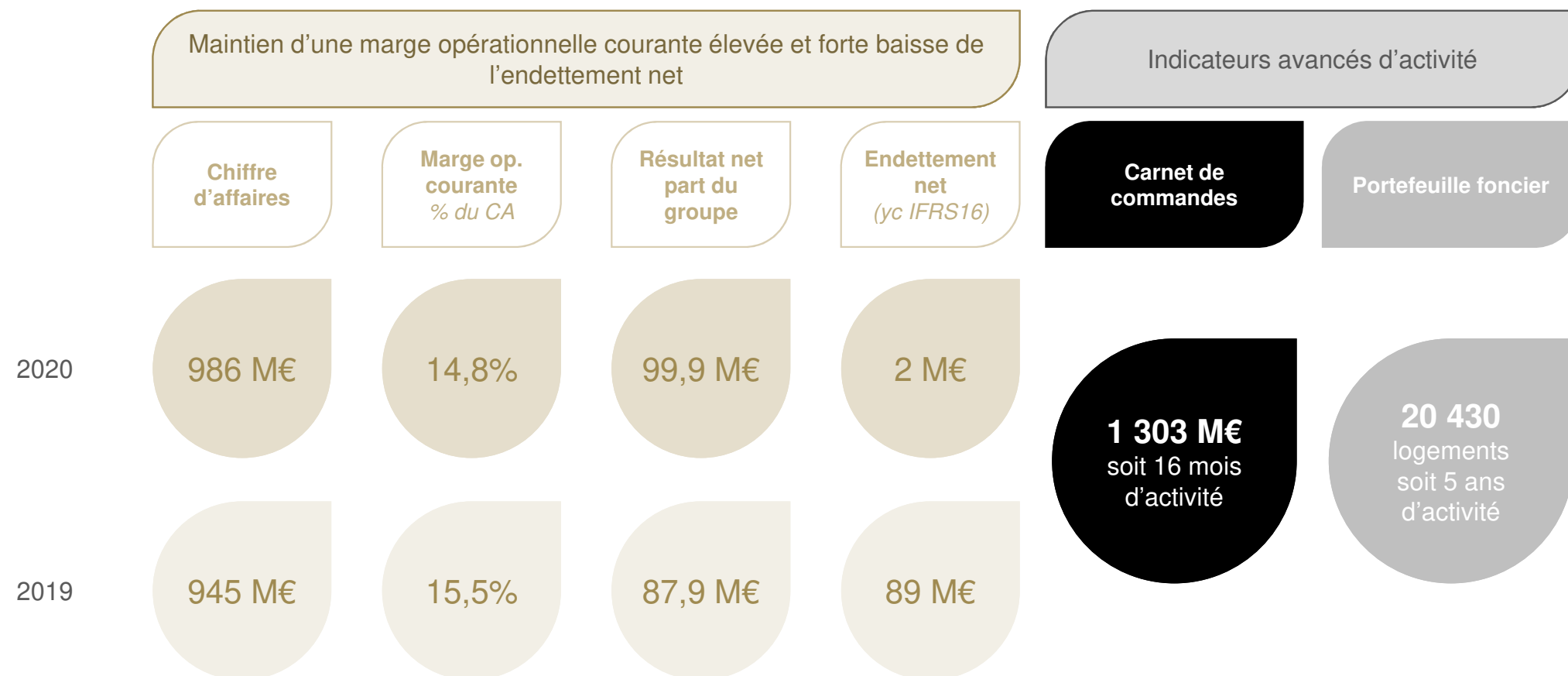
20 ans d'histoire (II)

BASSAC



Principaux indicateurs 2020

Niveau élevé d'activité malgré le contexte sanitaire et politique





BASSAC

Assemblée
Générale Mixte

12 mai 2021

Rapports des Commissaires
aux Comptes

Rapports des commissaires aux comptes

▪ Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

- Certification sans réserve ni observation au 31 décembre 2020.
- Le point clé de l'audit a porté sur la reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge des programmes de promotion immobilière comptabilisés à l'avancement en France et en Allemagne.

▪ Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

- Certification sans réserve ni observation au 31 décembre 2020.
- Le point clé de l'audit a porté sur l'évaluation des titres de participation.

Rapports des commissaires aux comptes

- **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées**

1. Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale.

Conventions autorisées depuis la clôture

Nous avons été avisés de la convention suivante, autorisée depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention de trésorerie avec la société Premier Investissement SAS

- Convention de trésorerie conclue en date du 26 mars 2021 avec la société Premier Investissement, société détenant plus de 10% des droits de vote de votre société, pour une durée indéterminée et résiliable par chacune des parties en respectant un préavis de la fin du trimestre civil en cours. Les fonds transférés au titre de cette convention seront rémunérés au taux EURIBOR 12 mois majoré de 2 % avec un taux effectif ne pouvant être inférieur à 1 % (taux plancher). Cette convention n'a pas eu d'impact financier sur l'exercice 2020.

Rapports des commissaires aux comptes

- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées

2. Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Convention d'utilisation de la marque PREMIER

- Convention du 21 mars 2015 permettant à Premier Investissement, société détenant plus de 10% des droits de vote de BASSAC SA, d'utiliser la marque PREMIER à titre de raison sociale, moyennant un prix forfaitaire de 1 euro. Cette convention est conclue pour une durée indéterminée résiliable en respectant un préavis d'un mois.

Rapports des commissaires aux comptes

- Rapports des commissaires aux comptes sur les délégations au directoire des opérations de capital

Réduction du capital	12 ^e résolution
----------------------	----------------------------

- Cette délégation porte sur l'annulation, dans la limite de 10% de son capital, par période de vingt-quatre mois, de ses propres actions, acquises au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat.
- Cette délégation accordée au Directoire expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021 et au plus tard dans un délai de 18 mois.
- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée.



BASSAC

Assemblée
Générale Mixte

12 mai 2021

Vote des résolutions

Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2020
- Approbation du rapport de gestion
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 26 143 105 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention, aucune voix étant comptabilisée hors vote et aucune voix sans droit de vote.

Assemblée Générale Ordinaire

Deuxième résolution

- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2020

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 26 143 105 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention, aucune voix étant comptabilisée hors vote et aucune voix sans droit de vote.

Assemblée Générale Ordinaire

Troisième résolution

▪ Résultat de l'exercice	81 151 288,00 €
▪ Report à nouveau	110 832 784,00 €

Affectation :

▪ Distribution de 2,50 € par action soit au total	40 106 762,50 €
▪ Dotation du compte « Report à nouveau » pour	41 044 525,50 €

- Après distribution et affectation du résultat de l'exercice, le compte « Report à nouveau » s'élèvera à 151 877 310 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 26 143 410 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention, aucune voix étant comptabilisée hors vote et aucune voix sans droit de vote.

Assemblée Générale Ordinaire

Quatrième résolution

- Approbation de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Premier Investissement

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 1 187 245 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention, 24 956 165 voix étant comptabilisées hors vote et aucune voix sans droit de vote.

Assemblée Générale Ordinaire

Cinquième résolution

- Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L.225-40 du Code de commerce (conventions conclues ou poursuivies au cours de l'exercice 2020)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 26 143 410 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention, aucune voix étant comptabilisée hors vote et aucune voix sans droit de vote.

Assemblée Générale Ordinaire

Sixième résolution

- Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 26 143 410 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention, aucune voix étant comptabilisée hors vote et aucune voix sans droit de vote.

Assemblée Générale Ordinaire

Septième résolution

- Approbation des informations mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 25 975 110 voix Pour, 168 300 voix Contre et 0 Abstention, aucune voix étant comptabilisée hors vote et aucune voix sans droit de vote.

Assemblée Générale Ordinaire

Huitième résolution

- Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2020 à **Moïse Mitterrand**, en qualité de Président du Directoire du 1^{er} janvier jusqu'au 15 mai 2020 puis en qualité de Président Directeur Général

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 26 143 410 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention, aucune voix étant comptabilisée hors vote et aucune voix sans droit de vote.

Assemblée Générale Ordinaire

Neuvième résolution

- Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2020 à **Olivier Mitterrand**, en qualité de Président du Conseil de surveillance

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 25 975 110 voix Pour, 168 300 voix Contre et 0 Abstention, aucune voix étant comptabilisée hors vote et aucune voix sans droit de vote.

Assemblée Générale Ordinaire

Dixième résolution

- Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2020 à **Paul-Antoine Lecocq**, en qualité de membre du Directoire

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 26 143 410 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention, aucune voix étant comptabilisée hors vote et aucune voix sans droit de vote.

Assemblée Générale Ordinaire

Onzième résolution

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions
 - Nombre maximum d'actions : 10 % du nombre de titres composant le capital social
 - Prix maximal d'achat par action : 80 euros
 - Montant maximal alloué : 130 millions d'euros
 - Expiration : Assemblée Générale comptes 2021 et au plus tard 18 mois à compter de la présente Assemblée

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 25 975 110 voix Pour, 168 300 voix Contre et 0 Abstention, aucune voix étant comptabilisée hors vote et aucune voix sans droit de vote.

Assemblée Générale Extraordinaire

Douzième résolution

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions
 - Limite : 10 % du capital social par périodes de 24 mois
 - Expiration : Assemblée Générale comptes 2021 et au plus tard 18 mois à compter de la présente Assemblée

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 26 087 246 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention, aucune voix étant comptabilisée hors vote et aucune voix sans droit de vote.

Assemblée Générale Extraordinaire

Treizième résolution

- Pouvoirs pour les formalités

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 26 087 246 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention, aucune voix étant comptabilisée hors vote et aucune voix sans droit de vote.



BASSAC

Assemblée
Générale Mixte

12 mai 2021